



## Éditorial

### Marcher sur la corde raide



L'approvisionnement électrique de notre pays n'ira pas de soi cet hiver. Si cette annonce a pris beaucoup d'entre nous par surprise, l'inquiétude n'est pas nouvelle pour qui s'intéresse à la question.

Depuis des années, la production d'énergie indigène n'atteint pas la progression nécessaire. Parcs éoliens, nouvelles capacités hydro-électriques, panneaux photovoltaïques: les moyens financiers sont le plus souvent disponibles, mais l'abus de procédures juridiques et la défense d'intérêts particuliers nous empêchent d'être aujourd'hui à l'abri de la pénurie.

Bien sûr, la guerre en Ukraine a été le déclencheur sans lequel notre situation de précarité aurait pu passer inaperçue quelques années encore. Et sans les défaillances multiples des centrales nucléaires françaises, nous aurions pu continuer à nous reposer sur les importations de courant étranger.

Malheureusement, nous voilà au pied du mur. La réalité nous rattrape et nous devons faire face à l'adversité avec lucidité et unité.

Certaines des mesures envisagées sur notre continent semblent absurdes: commuter les installations à gaz vers le pétrole et réactiver des centrales électriques au charbon, au détriment de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, ou encore prolonger la durée de vie de centrales nucléaires dont on ne sait pas toujours quoi faire des déchets.

Il est essentiel de garder à l'esprit que les mesures d'urgence sont transitoires. Lors de l'ascension d'un sommet, le chemin comporte parfois des tronçons en descente. Cela ne remet pas en cause l'objectif final.

La voie que nous devons suivre est étroite et difficile. Nous marchons sur la corde raide. Laisser le réchauffement climatique détruire nos glaciers par crainte d'une pénurie ne nous mènerait nulle part. Cet été, le niveau d'eau du Rhin a baissé à tel point que le transport fluvial des marchandises en fut paralysé. Résultat: le pétrole, livré par péniches, a manqué et son prix a explosé...

La solution miracle n'existe pas. C'est un ensemble de mesures variées qui nous sortira du bourbier, à condition de tirer toutes et tous à la même corde.

Roby Tschopp, conseiller communal

## Recensement architectural

La révision des plans d'aménagement locaux est en cours dans l'ensemble des communes du canton de Neuchâtel et entraîne la mise à jour du recensement architectural réalisé dans les années 1990 dans les zones d'ancienne localité et dans les années 2000 en dehors des zones à bâtir.

Les fiches descriptives des bâtiments seront établies ou corrigées à partir de l'observation des constructions sur le terrain et de la réalisation de photographies, principalement des façades des bâtiments et de leurs détails architecturaux. En sus, des édifices, des fontaines, des pavillons ou encore des éléments décoratifs peuvent faire l'objet de cette mise à jour.

La campagne se déroule sur plusieurs mois, d'août 2022 à juillet 2023. Elle est réalisée par les collaborateurs de l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), section conservation du patrimoine, et par les bureaux Esplanade aménagement SA et LICHEN architecture+patrimoine.

Merci de faire bon accueil à Anne-Laure Juillerat, Florence Hippenmeyer, Nicole Froidevaux et Anthoine Gauthiez pour l'OPAN, à Camille Cornuz, Agathe Bailloil et Jean-Daniel Rickli pour Esplanade aménagement SA ainsi qu'à Anne-Fanny Cotting et Maximilien Dewarraz pour LICHEN architecture+patrimoine.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par courriel à [OPAN@ne.ch](mailto:OPAN@ne.ch) ou au 032 889 69 09.

## Séance d'information publique

Dans le cadre de la modification partielle du plan d'aménagement de Cernier, secteur «Comble-Emine», la Commune convie la population à une séance d'information, en présence de l'entreprise concernée par ce projet.

Celle-ci aura lieu le **mardi 25 octobre 2022 à 19h30**, dans les locaux d'HiFi Filter SA, rue Comble-Emine 9 à Cernier.



(source: Urbaplan et SITN)

## L'image du mois

En 2021, 21'001 sylves de bois ont été abattues dans les forêts communales. 30,1% sont des chablis (arbres malades, bois mort). 67% des bois sont partis en scierie (bois de service), 30% pour les CAD (bois-énergie) et le bois de feu et 3% à l'industrie.

La Commune a encaissé CHF 1'692'820 pour la vente du bois et CHF 1'249'395 de subventions pour prestations d'intérêt général (forêts de protection, biodiversité, entretien de la jeune forêt et des dévestitures). Le produit net s'est élevé à CHF 10'667.



## Ouverture de la chasse

La chasse générale sera ouverte du **1<sup>er</sup> octobre au 12 novembre 2022** sachant que, pour certaines espèces, elle s'étend du 8 août 2022 au 30 janvier 2023. En règle générale, elle n'est autorisée que les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

Il n'y a pas de restriction légale pour les autres usagers de la forêt en période de chasse. Néanmoins, quelques règles de prudence sont à observer lorsque la présence de chasseurs est possible, comme porter des vêtements voyants, rester sur les chemins et éviter de se camoufler dans les fourrés.

En principe, les chasseurs évitent les zones les plus fréquentées et vont chasser au cœur des bois plutôt qu'en lisière de forêt.

Il est interdit de chasser à moins de 100 mètres des habitations ainsi que dans les cimetières et les vignes, ou encore dans les champs cultivés et les vergers, sauf accord du propriétaire.

Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics et forêts renseigne au 032 886 56 35 ou à [forets.val-de-ruz@ne.ch](mailto:forets.val-de-ruz@ne.ch).

[www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)

## Écopoints

L'accès aux 15 écopoints communaux (papier, carton, verres et alu/fer blanc) est autorisé **du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00. Il est interdit les dimanches et jours fériés.**

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, pas de claquement de portières) lors du dépôt des déchets. Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris et acheminés vers un autre point de collecte.

## Trier, c'est valorisant

Les CD et les DVD sont composés à 90% de polycarbonate. Ils contiennent aussi de l'aluminium, des vernis, des pigments et des matériaux issus des étiquettes collées. Les disques argentés ne présentent pas de problèmes particuliers du point de vue des substances qu'ils contiennent. Ils peuvent en effet être incinérés avec les ordures ménagères. Cependant, leur recyclage est une meilleure solution car le polycarbonate est une matière très demandée. Cela est dû au fait que les coûts de fabrication du matériau neuf sont élevés et que celui-ci conserve la plupart de ses propriétés même après recyclage. Cela permet également d'économiser du pétrole, qui est une ressource non renouvelable.

Lors de leur recyclage, le polycarbonate est séparé des autres substances, puis transformé en granulats. Bien que les caractéristiques du polycarbonate recyclé soient pratiquement les mêmes que celles du matériau neuf, il n'est pas possible de l'utiliser pour refabriquer des disques. Les exigences en matière de propriétés optiques sont trop élevées. Le matériau recyclé est donc utilisé pour d'autres produits (par exemple dans les ordinateurs ou l'industrie automobile).

Les CD, CD-ROM et DVD sont à remettre dans les points de vente qui commercialisent des équipements électroniques. Ils ne sont pas acceptés dans les déchèteries communales.



## Séance d'information – Éole-de-Ruz

La phase de consultation de la population sur le projet de plan d'affectation cantonal et de plan d'alignement cantonal du parc éolien «Éole-de-Ruz» sera ouverte du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022.

Une séance d'information et de participation de la population, organisée par l'État de Neuchâtel en collaboration avec la Commune, aura lieu à la salle de spectacles de Fontainemelon, le **mardi 18 octobre 2022 dès 18h00**.

Dès le 30 septembre 2022, les documents d'information seront disponibles à l'adresse [www.ne.ch/sat](http://www.ne.ch/sat). Le solde des rapports et annexes sont consultables au service cantonal de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles remarques et questions sont attendues jusqu'au 31 octobre 2022 à l'adresse suivante: [ConceptEolien@ne.ch](mailto:ConceptEolien@ne.ch) ou service de l'aménagement du territoire, rue de Tivoli 5, 2000 Neuchâtel.



## Aux sociétés locales et associations

Le site internet communal, dans sa rubrique «Vie quotidienne - sociétés locales et associations», permet depuis plusieurs années aux sociétés locales, associations villageoises et particuliers de Val-de-Ruz offrant des prestations en faveur de la population d'être référencées gratuitement et de présenter leurs prestations.

Les informations publiées sont tenues à jour par les prestataires eux-mêmes. Aussi, il est vivement recommandé de vérifier et mettre à jour ses données, au moyen du formulaire en ligne.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

## Bostryches: forêts privées

Les arbres en forêt sont actuellement fortement attaqués par le bostryche. La Commune invite les propriétaires privés à procéder à un état de situation et, le cas échéant, à faire appel à un garde-forestier, ce qui permettra d'intervenir pour éviter la prolifération.

Contact: service forestier, 032 886 56 35, [forets.val-de-ruz@ne.ch](mailto:forets.val-de-ruz@ne.ch).

## Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 éducateur/animateur (F/H), au Cercle scolaire de Val-de-Ruz, taux horaire, pour le 17 octobre 2022;
- 1 concierge d'immeuble (F/H), taux horaire (environ 10%), pour le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Les offres sont à consulter sur le site internet communal. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31 ou à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch).

## Énergie positive

La Commune a été pionnière dans le domaine de l'extinction de l'éclairage public nocturne. Cet hiver, le manque d'énergie électrique risque de nous toucher. Les collectivités publiques doivent prendre toutes leurs responsabilités et la meilleure économie d'énergie se concrétise par les kilowattheures non utilisés. L'Exécutif vaudruzien tient à faire preuve d'exemplarité et a décidé de renoncer à l'illumination des édifices communaux. De plus, elle n'installera pas de décorations de Noël lumineuses cette année. Le Conseil communal encourage également la population à renoncer à poser de telles décorations.



Afin de compléter cette mesure, la durée d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit sera étendue de 22h00 à 06h00 dès début octobre, dans le souci d'une utilisation toujours plus parcimonieuse de l'énergie. Ces démarches contribueront, parmi d'autres, à éloigner la perspective de délestages du réseau de distribution d'électricité, solution de dernier recours envisagée par les Autorités fédérales en cas de pénurie avérée.

Pour compléter l'effort collectif, les entreprises et les commerces sont invités à éteindre leurs enseignes et parkings après les heures d'ouverture. La contribution de tous les acteurs de l'économie et de la société est nécessaire au moment d'affronter une crise énergétique inédite.

En sachant pouvoir compter sur le sens civique de chacun, le Conseil communal remercie d'avance la population vaudruzienne de sa précieuse collaboration afin que chaque habitant puisse passer cet hiver sans coupure d'alimentation électrique, dommageable pour tous.

## Forfaits de ski

Les délais de commande et validité des offres pour les forfaits de ski et abonnements Magic Pass courent jusqu'au **31 octobre 2022**.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).